

ELEMENTS DE LANGAGE POUR L'INTERVENTION D'HERVE GAYMARD, MINISTRE DE
L'AGRICULTURE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

**48^{ème} Congrès National des producteurs de légumes (FNPL)
Nantes 7 octobre 2004**

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux que votre congrès national, aujourd'hui et ici à Nantes où je suis déjà venu à plusieurs reprises au cours de ces derniers mois, me fournisse l'occasion de cet échange avec vous tous. Dans la vie ministérielle, il y a des calendriers qui tombent mal ou d'autres dont on se passerait. Mais là aujourd'hui, votre assemblée fait partie de ces calendriers qui tombent bien. Ce n'est pas une formule de style, ce n'est pas non plus le préambule convenu d'un discours tout aussi convenu.

Vous venez de vivre, **nous** venons de vivre des mois difficiles et quand je dis des mois je ne pense pas seulement à cet été. Il est temps ensemble d'en faire le bilan et d'en tirer les enseignements, tant pour aujourd'hui que pour demain.

Nous nous sommes vus fréquemment, ou plutôt plus fréquemment, ces dernières semaines, madame la présidente et ce que j'apprécie dans le travail que nous avons fait en commun depuis mon arrivée dans ce ministère, c'est la franchise, la clarté et le pragmatisme qui président toujours à ces échanges.

Je n'ai pas l'intention que ce soit différent aujourd'hui. Vous avez de vraies questions. Je n'ai donc pas l'intention de vous abreuver d'un discours fleuve, ni de noyer le poisson.

Et je sais qu'il y a une question qui vous taraude, que beaucoup d'entre vous ont dans la tête ou au bord des lèvres : « Y a-t-il un avenir pour les légumes de France ? »

C'est une question centrale, c'est **la** question centrale. Celle qui commande tout le reste.

Et la réponse à cette question c'est « **oui, il y a bien un avenir pour les légumes de France** ».

Sinon, qui en zone rurale ou périurbaine pourrait fournir tous ces emplois, souvent sans qualification professionnelle ?

Sinon, qui pourrait assumer ce rôle d'insertion dont RELIE est l'illustration la plus exemplaire ?

Sinon, qui pourrait compléter la diversité de nos activités agricoles et mailler nos territoires, ici comme dans nos régions méditerranéennes, au Nord ou à l'Est ?

Sinon, qui pourrait fournir ces produits frais et de proximité dont le capital « santé » est essentiel à notre équilibre nutritionnel ?

Vos atouts sont innombrables, pratiquement sans équivalent alimentaire, social ou territorial dans de nombreuses régions.

Et pourtant les problèmes sont là, bien réels.

C'est une consommation qui ne tire pas autant que le supposerait l'unanimité scientifique qui encense vos produits.

C'est un rapport de force fatalement inéquitable entre une distribution toujours plus concentrée et des vendeurs de produits périssables.

C'est une rémunération qui s'échappe alors qu'à l'autre bout, le consommateur s'effraie des prix et boude les produits.

C'est une concurrence qui se durcit à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Europe, avec des acteurs nouveaux, ou de plus anciens qui se font plus agressifs.

C'est une réglementation communautaire qui, depuis 1997, a fait le choix de s'affranchir des instruments de gestion de marché, pari qui paraît aujourd'hui bien optimiste.

C'est un prix du baril qui s'envole en même temps que les factures.

Enfin, c'est une météo qui, comme cette année, n'est propice ni à Dame Nature, ni à l'enthousiasme de la ménagère.

Tous ces problèmes, vous les vivez tous les jours avec le sentiment, je le sais, qu'ils s'accumulent et qu'ils s'accroissent. Il faut les traiter l'un après l'autre, à Paris et à Bruxelles. C'est ce que je m'efforce de faire.

[La crise de ces derniers mois]

Cet été, j'ai parfois entendu qu'on ne voyait pas beaucoup le ministre de l'agriculture à la télé. Mais ceux qui avaient vraiment les mains dans le cambouis, n'est-ce pas madame la présidente, savent bien qu'on a été là tout le temps, même nuitamment-certains présidents de section s'en souviennent-pour mettre tout le monde autour de la table quand il fallait et décider d'intervenir quand il était collectivement jugé nécessaire de le faire. Et ça, c'est vrai, c'est pas très télégénique.

Avec vous et avec l'aide de Bruxelles, obtenue d'ailleurs pendant les vacances de la Commission, nous avons lancé une campagne de promotion dès le début août, qu'on a ensuite décidé de prolonger jusqu'à la rentrée des classes. Et puis, vous le savez, j'ai su à chaque fois répondre présent aux côtés des producteurs, que ce soit en chou-fleur ou en tomates dans leurs efforts pour gérer les difficultés ou pour relancer le marché.

Ensuite, avec C.JACOB, nous avons mouillé la chemise pour rassembler tout le monde sur ce fameux accord interprofessionnel qui était bloqué depuis deux ans(chacun, je crois, sait pourquoi) à propos des publicités sur les prix hors lieu de vente. Cela ne règle évidemment pas tout et il est clair en particulier qu'il faut être très vigilants sur des prix promotionnels très bas et déstabilisateurs. Mais je crois que c'était indispensable, ne serait-ce que pour faire vivre cet article. J'en profite d'ailleurs pour vous confirmer que nous venons de recevoir le feu vert de la Commission sur les modifications que nous avons proposées en concertation avec vous pour consolider l'essentiel de ce texte, sur les catalogues notamment, alors qu'il faisait l'objet d'un avis motivé de Bruxelles. Comme quoi, la Commission sait se laisser convaincre. Et sur ce sujet, ce n'est pas neutre car c'est une vraie victoire pour le dialogue interprofessionnel.

Mais ces longs mois de tensions ont fini par peser sur la santé de nombreuses entreprises et aujourd'hui les difficultés sont là dans le secteur des fruits et légumes. Je sais qu'elles sont bien réelles pour beaucoup d'exploitations qui doivent faire face à leur charges d'emprunt et à des problèmes de trésorerie, alors qu'il faut remettre en culture. Nos services départementaux, en lien évidemment avec les représentants professionnels, ont travaillé depuis la fin du mois d'août pour recenser ces difficultés, les apprécier et commencer à examiner les situations individuelles.

Avant tout, il faut gérer l'urgence, car à quoi bon travailler pour l'avenir si on laisse les gens sur le bord de la route ?

Il faut répondre à cette urgence là où elle s'exprime, traiter les situations individuelles les plus sensibles.

On en a longuement discuté ensemble, je sais que nous partageons ce souci de cibler nos efforts avec rapidité et efficacité, c'est-à-dire au plus près de la réalité du terrain et de la diversité des situations, des régions et des productions. Il faut aider les entreprises de fruits et légumes qui en ont besoin pour passer le cap.

C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de débloquer **une enveloppe de 10 millions d'euro d'aides directes de trésorerie** qui sera modulable par les DDAF au sein d'une dotation départementale à répartir sur la base d'un examen des situations les plus difficiles au cas par cas et selon les priorités établies au niveau local. Ce travail, auquel les professionnels seront bien entendus associés permettra aussi de redonner la confiance et mettre autour de la table tous les partenaires des entreprises, banquiers, fournisseurs, MSA, administrations pour mobiliser une vraie dynamique de soutien. Tout va se mettre en place très vite et mon objectif est que les premiers paiements arrivent sur les comptes d'ici décembre.

Mais parce que pour beaucoup, les problèmes ne se limitent pas à des difficultés de trésorerie, j'ai décidé également de débloquer une **enveloppe exceptionnelle de prêts de consolidation de 50 Millions d'euro**, permettant d'étaler sur cinq ans, à coût réduit, les échéances bancaires supportées en 2004 par les producteurs de fruits et légumes en difficulté financière. Cette mesure, ouverte aux exploitants qui ont des problèmes pour assumer leurs échéances, permettra de financer par un prêt au taux bonifié de 2.5% sur 5 ans avec un différé d'un an, la totalité des annuités en intérêts et capital de prêts bancaires à moyen et long termes dues en 2004 par les exploitants endettés touchés par la crise.

L'année 2004 consistera donc en une « année blanche » en matière de remboursements d'emprunts bancaires. Ce ballon d'oxygène permettra de soulager la trésorerie des entreprises fragilisées et de faciliter leur redémarrage.

En complément, **un million d'euros** supplémentaires seront délégués dans quelques jours aux départements concernés pour la mise en place d'échéanciers des cotisations MSA et des prises en charge partielle dans les cas les plus graves.

S'agissant de **l'inflation du coût de l'énergie** qui est évidemment un problème clé pour les serristes, le secrétaire d'Etat au Budget a confirmé avant hier au nom du gouvernement que des réponses seraient apportées aux entreprises, notamment agricoles, dont l'équilibre est menacé par cette situation. Des décisions seront prises d'ici la fin du mois. Les services de toutes les administrations concernées y travaillent.

Enfin, pour accompagner les exploitants qui envisagent une cessation d'activité et qui remplissent les conditions pour percevoir la **préretraite**, je viens d'adresser aux DDAF, les quotas supplémentaires qui leur permettront de répondre aux besoins.

Voilà pour l'urgence.

[Préparer l'avenir]

Mais gérer le présent ne suffit pas, il faut aussi préparer l'avenir pour que ces difficultés ne se reproduisent pas et que les entreprises, face aux concurrences et aux conditions nouvelles de leur environnement économique, retrouvent les perspectives qui leur manquent aujourd'hui pour **construire sereinement un projet d'avenir**.

Il y a plus d'un an, j'ai décidé avec vous et toute la filière des fruits et légumes de lancer un **audit** sur votre secteur. Les conclusions de ce travail ont tracé un certain nombre de pistes dont la pertinence n'a été que confirmée par les difficultés de ces derniers mois.

Nous nous étions donné rendez-vous cet automne pour examiner ensemble les dispositions opérationnelles que j'ai demandé à mes services de préparer en concertation avec vous. Ce rendez-vous tient plus que jamais et je souhaite qu'on en fixe la date dans les semaines qui viennent.

Mais sans préjuger du boulot qui nous reste à faire pour mettre en musique un certain nombre de choses, je crois pouvoir dire que « préparer l'avenir », cela passe à mon sens par trois axes essentiels, dont vous avez d'ailleurs rappelé les fondamentaux, madame la présidente: ce sont les facteurs de compétitivité, les relations avec l'aval et l'arsenal des outils communautaires.

[Les facteurs de compétitivité]

Cela recouvre beaucoup de paramètres : il y a les charges bien sûr, mais aussi la modernisation de l'outil, la qualité des produits, leur qualité sanitaire, leur promotion, la structuration et l'efficacité commerciales.....

Les charges sont évidemment très importantes dans toute réflexion sur la compétitivité des entreprises et du secteur. On a parlé tout à l'heure de **l'énergie** et des discussions annoncées sur ce point. Mais il y a un autre poste majeur, dont je sais qu'il est vécu dans votre secteur comme le point focal de votre compétitivité face aux nouveaux entrants ou aux pays du Sud : c'est bien sûr le **coût de la main-d'œuvre**.

Pour les salariés permanents, je tenais à rappeler les efforts que le Gouvernement a consacré avec les exonérations dites « exonérations FILLON » qui prévoient depuis le 1^{er} juillet 2003 une *réduction générale des cotisations* de sécurité sociale.

Vous savez que toute mesure supplémentaire d'exonération pour l'embauche de salariés permanents ne pourrait passer que par des mesures générales. Et toutes mesures sectorielles se heurteraient, vous le savez très bien, à l'opposition de la Commission Européenne.

Pour autant, je reste très attentif à vos besoins et à vos attentes sur ce volet qui est déterminant pour vos entreprises. C'est la raison pour laquelle, j'ai demandé à mes services d'étudier avec vos représentants professionnels toutes les voies possibles afin que les dispositifs existant en matière d'emploi de travailleurs saisonniers et de groupement d'employeurs soient améliorés et, le cas échéant, simplifiés.

S'agissant des travailleurs occasionnels, ont été évoqués en particulier les conditions d'accès aux exonérations les concernant, les conditions d'accès aux exonérations pour les anciens demandeurs d'emploi, le traitement du travail à la tâche, ou l'adaptation du contrat vendange à votre secteur.

S'agissant des groupements d'employeurs, les pistes sur lesquelles on travaille concernent notamment l'exonération des charges patronales pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée par les groupements d'employeurs, et les conditions d'application des conventions collectives aux salariés des groupements.

Je sais que vous avez déjà commencé ce travail, et je souhaite que l'on puisse aboutir le plus rapidement possible à des solutions acceptables pour tous. Un objectif a été fixé dans le groupe de travail pour essayer d'avoir des mesures concrètes au 1^{er} janvier 2005.

Ces travaux viendront compléter les mesures spécifiques favorisant l'emploi agricole que j'ai proposées à JL.BORLOO et G.LARCHER dans le cadre du volet emploi du plan de cohésion sociale.

Ces mesures concernent la fidélisation des emplois saisonniers et l'amélioration de l'insertion des publics défavorisés. Je demande donc à mes deux collègues d'associer leurs services au groupe de travail.

En ce qui concerne les distorsions de concurrence intracommunautaire dues à la différence des charges de main d'œuvre, une étude est en cours dans mes services, elle permettra de détecter les véritables points où cette distorsion apparaît. Ce travail est complexe et mérite d'être tout à fait exhaustif pour répondre précisément à la question soulevée par cette problématique.

Plus globalement, j'ai pris l'initiative de proposer à mes collègues concernés qu'ensemble nous mandations une mission conjointe de nos inspections pour expertiser les principaux paramètres de compétitivité relative de nos exploitations agricoles face à leurs concurrents européens. Le coût de la main d'œuvre fait évidemment partie du nombre, tout comme l'environnement fiscal, social, environnemental et sanitaire. Dans cet esprit, j'ai saisi mes collègues N.SARKOZY, JL.BORLOO et G.LARCHER, afin que ces derniers en particulier y associent l'Inspection Générale des Affaires sociales.

Je crois que cette problématique est à la fois essentielle et d'une brûlante actualité. Vous la vivez brutalement et en première ligne compte tenu de la structure de vos charges et de vos contraintes, c'est une raison supplémentaire pour qu'on fasse porter l'attention et les efforts en priorité sur votre activité de producteurs de légumes ou de fruits.

Mais batailler pour préserver sa compétitivité, ce n'est pas seulement réduire ses propres handicaps, c'est aussi moderniser son outil et valoriser ses atouts. Et là-dessus, les conclusions de l'audit ont ouvert des chantiers qui me paraissent importants. **Pour cela, j'ai décidé d'abonder les crédits de l'ONIFLHOR de 10 Millions d'euros pour engager des actions structurantes. Je pense en particulier à trois axes d'intervention qui me paraissent importants : la modernisation des exploitations serristes, la dynamique commerciale et la promotion**

La modernisation des outils de production apparaît indispensable et prioritaire au maintien de la compétitivité du secteur.

Je pense évidemment aux difficultés particulières que traverse le secteur de la tomate et je vous propose qu'une **mesure de modernisation des outils de production des entreprises serristes soit mise en place prioritairement dans le cadre de cet effort significatif que j'ai décidé en faveur de l'ONIFLHOR.**

Cela permettra de répondre aux demandes qui se sont exprimées à l'office, mais aussi d'accompagner la situation globale du parc de serres par une action renforcée et renouvelée.

Il faut que nous précisions ensemble les différents axes de cet effort réaffirmé pour en faire un véritable levier de modernisation, de rationalisation et d'adaptation des outils de production.

L'audit de la filière plaide également pour une **restructuration de la filière des fruits et légumes, la constitution de pôles commerciaux plus importants et une meilleure intégration des producteurs non organisés à la politique de la filière.**

Il me paraît important de consacrer des moyens à aider des opérations de rapprochement commercial des entreprises françaises, la coordination d'actions collectives à travers des soutiens renforcés à l'animation commerciale, des audits des filières produits permettant d'établir de véritables plans d'actions par produit autour de la dynamique des opérateurs commerciaux, le développement des démarches de qualité (au sein desquelles les projets des maraîchers de ceinture vertes ont toute leur place) ou encore le développement de la politique de transformation par un soutien à l'investissement dans les outils industriels.

L'audit de la filière a également mis en avant l'intérêt manifeste pour la filière d'un **assouplissement de la DPA** (déduction pour aléas). Je sais que c'est un point important pour vos entreprises. Convaincu de l'utilité de cette mesure fiscale en complément du chantier que nous avons ouvert par ailleurs avec la Commission, j'ai obtenu l'accord de mon collègue pour que des modifications soient apportées à ce dispositif qui, je peux vous le confirmer aujourd'hui, fera l'objet d'un amendement en LFR 2004.

Les aléas, vous le savez bien, peuvent aussi être de nature **sanitaire**. Ils n'en sont d'ailleurs pas moins sévères, l'expérience récente l'a malheureusement montré dans plusieurs régions. Vos préoccupations, je les partage.

Les ravageurs des cultures provoquent des dommages majeurs aux productions agricoles, qui peuvent mettre en péril l'appareil de production, la compétitivité des exploitations, parce qu'il n'existe pas toujours de moyen de lutte économiquement supportable ou qui ne soit pas préjudiciable à l'environnement.

Le code rural n'apportant pas les garanties que vous sollicitez pour l'accompagnement financier de telles situations, il fallait qu'on avance.

L'article 9 du projet de loi en faveur du développement des territoires ruraux qui a fait l'objet de nombreuses discussions a mon cabinet apporte cette garantie, mais la conditionne. J'estime, en effet, que la charge doit être partagée afin de mutualiser les moyens de lutte et d'être ensemble plus efficace. Il s'agit là d'un premier axe permettant d'améliorer la situation phytosanitaire du territoire et par là même de protéger les intérêts de la production végétale française, tant à l'importation que dans ses échanges.

Par ailleurs, vous savez mon attachement à la mise en place d'une agence de santé des végétaux qui doit permettre de disposer d'expertises phytosanitaires complètes, y compris pour les usages mineurs. Les discussions interministérielles sont en cours.

Enfin, la crise de cet été a montré la nécessité de **relancer la consommation des fruits et légumes**. Le besoin de promotion a également été pointé dans l'audit comme un enjeu majeur du secteur. Si l'effort de promotion de l'interprofession est aujourd'hui concentré sur la promotion générique bénéficiant d'ailleurs de l'aide de la Communauté européenne et de l'ONIFLHOR, une communication réactive en période de crise est un besoin auquel il faut répondre.

C'est pourquoi, je crois que dans le cadre des efforts que je viens de vous annoncer pour l'ONIFLHOR, je crois nous aurions intérêt à nous **doter d'un outil de communication spécifiquement dédié à la gestion de marché**, avec une procédure d'appel d'offre global en début de campagne permettant d'assurer cette réactivité dont nous avons besoin face aux caprices du marché.

L'ensemble de ces moyens doit permettre de relancer la consommation et de valoriser l'immense potentiel des fruits et légumes auprès des consommateurs.

Ces atouts sont reconnus et valorisés par le programme national nutrition santé, qui recommande de manger au moins 5 fruits et légumes par jour.

Et pourtant, ces qualités reconnues et vantées, l'action publique engagée dans le cadre, notamment, du PNNS, tout cela n'a pas encore suffi pour répondre à l'objectif fixé.

C'est la raison pour laquelle, je crois qu'il faut qu'on travaille plus globalement sur « l'accessibilité des fruits et légumes ».

Une réflexion générale réunissant toute la filière a été engagée le 7 juillet dernier et j'espère que ce travail pourra conduire à des propositions concrètes d'ici quelques mois.

Il me semble que nous devons envisager les moyens à mettre en œuvre pour que les légumes soient plus présents à l'école, mais aussi pour que les enfants en comprennent tous les bienfaits et découvrent le plaisir d'en manger.

Pour cela, je travaille actuellement avec mes collègues chargés de la santé et de l'éducation nationale à **l'élaboration d'une circulaire interministérielle sur l'éducation nutritionnelle**. L'un de ses aspects sera d'encourager et d'inciter à la consommation de fruits et de légumes dans le cadre de l'éducation nutritionnelle, de la cantine ou de la collation du matin.

Sur ce dernier point, je vous propose de réfléchir aux conditions d'une mise à disposition de fruits et légumes dans les établissements, accompagnée le cas échéant d'actions d'information et de découverte spécifiques auxquelles les lycées agricoles pourraient notamment s'associer dans le cadre de partenariats à définir.

Enfin, comment ne pas évoquer la semaine du goût qui débute dimanche prochain et à laquelle le ministère apporte tout son appui. Ce sera aussi l'occasion de faire découvrir aux français, jeunes ou moins jeunes, la diversité des légumes et des plaisir gustatifs qu'ils nous apportent.

Je m'y implique moi-même très largement pendant toute la durée de cette semaine désormais inscrite au calendrier des papilles.

Les relations avec l'aval de la filière

Je ne vais pas revenir sur le déséquilibre des relations entre l'amont et l'aval de la filière des fruits et légumes et toutes ses conséquences sur l'économie et le fonctionnement de votre secteur. Nous partageons la même analyse et nous faisons le même diagnostic.

Moi, ce qui m'intéresse, c'est comment on en sort.

Des initiatives ont été prises depuis le mois de juin pour essayer de répondre à une situation qui pénalise les producteurs sans profiter aux consommateurs. Cela a permis de tester le fonctionnement d'un certain nombre d'idées, mais aussi de vérifier que d'autres méritent d'être écartées.

Aujourd'hui, la Commission CANIVET travaille et comme vous le savez, madame la Présidente, il a été souhaité que les sujets agricoles fassent l'objet d'une expertise spécifique. C'est d'ailleurs dans ce cadre que les organisations professionnelles ont été attentivement auditionnées.

Je ne peux évidemment préjuger des conclusions de ce travail important qui sont attendues pour la mi-octobre.

Ce qui me paraît important, c'est que cela permette d'avancer sur deux points qui me paraissent absolument essentiels : les 3R et l'encadrement de la marge.

Sur ces deux sujets essentiels, il faut trouver le bon équilibre entre ce que peuvent apporter les pouvoirs publics et la dynamique contractuelle, sachant que l'un doit évidemment être au service de l'autre.

Les remises, rabais et ristournes, c'est bien sûr un sujet de portée générale. Mais dans un secteur comme le vôtre, on ne vend pas des lave-vaisselle sur catalogue, on vend au prix spot. Il faut donc qu'on trouve le moyen d'encadrer ces pratiques de manière adaptée à la réalité de vos produits et au fonctionnement de votre filière.

Pour ce qui est du partage de la marge, je crois qu'il faut veiller à définir clairement les règles du jeu, à encadrer la marge en cas de crise et à se doter de garde fou pour éviter les spirales à la baisse.

En tout état de cause, et quelles que soient les recommandations de la Commission CANIVET, je souhaite que nous allions vite. Et compte tenu de l'importance et de la sensibilité de ces sujets pour votre filière, si des dispositions de nature législative devaient être proposées, je suis évidemment prêt à les porter dans le cadre de la deuxième lecture du PLDTR au Sénat.

Le sujet est suffisamment important pour que le gouvernement et les parlementaires mettent les bouchées double.

Les outils communautaires (OCM et gestion de crise)

Un des volets essentiels de ce rapport d'audit concerne **la gestion des crises**. Le caractère périssable des produits et leur grande vulnérabilité aux conditions climatiques qui agissent sur la production et en même temps sur la consommation - ce qui induit des effets « ciseaux » - aboutissent à un moment ou à un autre et de manière quasi-inévitable, à des à-coups du marché.

Le tout est que ces à-coups restent des à-coups et ne se transforment pas en crise. Or, l'OCM non seulement ne prévoit rien pour éviter tout ça, mais en plus nous interdit de faire nous-mêmes avec les moyens du bord. Cela n'est plus tenable, je m'en suis rendu compte très vite. C'est pourquoi il est devenu indispensable de doter les secteurs sans aides directes de la PAC, notamment celui des fruits et légumes, de dispositifs de gestion des crises.

Fort de cette conviction, et bien que l'OCM fruits et légumes ne soit pas au menu de la révision à mi-parcours, je me suis battu durant les négociations sur la réforme de la PAC et j'ai obtenu que la Commission s'engage à étudier des mesures spécifiques pour faire face aux crises dans le domaine de l'agriculture, ainsi que la possibilité de financer ces mesures par le biais d'un point de pourcentage de modulation qui serait redistribué directement aux États-membres.

Cela n'a l'air de rien comme ça, mais en réalité c'est une vraie remise en question de la tendance au désengagement de la gestion de marché qui préside à la stratégie de la Commission dans tous les domaines depuis, grosso modo, la réforme de 1992.

La Commission doit présenter des propositions, comme elle s'y est engagée, avant la fin de cette année. Sans attendre et pour « l'aider » dans sa réflexion, nous avons transmis à la Commission nos propres propositions, d'ailleurs bâtie pour une large part sur les recommandations de l'audit.

Je n'ai pas relâché d'un pouce la pression sur ce sujet et j'ai obtenu des assurances écrites de la Commission sur sa mobilisation pour respecter le calendrier du mandat que mes collègues et moi lui avons donné au petit matin du 26 juin 2003. Nous aurons donc bientôt des propositions sur la table.

Mais je voulais qu'on aille encore plus vite et surtout qu'on mette le pied dans la porte en obtenant qu'une expérimentation sur une opération de gestion des crises soit lancée dès cet automne par la Commission et puisse être testée en France.

On vient de gagner puisque le projet présenté, qui était mûr dès la fin de l'année dernière, a fait l'objet d'un règlement communautaire voté le mois dernier en comité de gestion. Bien sûr, cela ne concerne qu'une production mais au travers de ce produit test, c'est l'ensemble du secteur qui marque des points et ce sont nos idées qui progressent.

Cependant, on voit bien que le calendrier ne permettra pas que l'OCM ou la modulation apporte les réponses attendues sur la gestion des crises pour l'année qui vient.

Or la situation que nous avons connue cette année ne doit pas se reproduire : dès l'année prochaine, il faudrait que la Commission permette aux Etats membres de tester des mécanismes de gestion des crises, notamment sur la tomate dont la Commission, pour des raisons qui n'échappent à personne, ne peut ignorer la situation particulière. C'est l'un des premiers sujets dont je saisisrai la nouvelle Commissaire à l'agriculture. Je compte d'ailleurs sensibiliser ma collègue espagnole sur l'importance de ce dossier et essayer de la convaincre de notre intérêt commun à travailler la main dans la main dans cette démarche.

Sur l'OCM aussi, nous aurons intérêt à unir nos forces.

Dans la suite des réformes de la PAC intervenue en 2003, la Commission poursuit ses réflexions sur les secteurs non réformés : sucre, fruits et légumes et vin.

Sur les fruits et légumes, de grandes modifications sont intervenues en 1996 et depuis, des adaptations, encore récemment, ont permis de simplifier la gestion de cette OCM.

Dans ce contexte, la Commission a tenu plutôt que de proposer de nouvelles idées à travers une communication, a lancé un débat au niveau du Conseil autour d'une liste de questions pour essayer de tester les positions des Etats membres. Ce débat est lancé et je ne peux que me féliciter de l'accroche ainsi fournie par la Commission pour que s'ouvre enfin ce chantier que chaque rencontre avec vous, chaque déplacement sur le terrain me fait apparaître comme indispensable.

Mes collègues et moi-même auront une première occasion pour exprimer la priorité que nous attachons à ce dossier lors du Conseil agricole du 18 octobre. L'objectif est de déboucher avant la fin de l'année sur des conclusions du Conseil qui seraient une sorte de « feuille de route » que la Commission utilisera pour préparer une proposition de modification de l'OCM, proposition qui pourrait sortir dès le printemps 2005.

Il faut donc que nous allions vite, que nous définissions bien nos stratégies et que nous identifions rapidement nos objectifs.

A cet égard, il faudra que soit clarifié et harmonisé le régime fiscal applicable aux programmes opérationnels. Mais, d'ici là, je tiens à vous le confirmer aujourd'hui, les règles applicables pour les nouveaux programmes que déposent en ce moment les OP seront identiques à celles de l'an passé.

D'ores et déjà, les premières discussions techniques au sein du Conseil, il apparaît que le choix fait en 1996 de centrer l'OCM sur une meilleure organisation économique à travers les OP et les programmes opérationnels n'est pas remise en cause par la majorité des états membres. Il ressort, un point que nous défendons avec ardeur depuis longtemps, la nécessité de simplification générale du système qu'il s'agisse de la reconnaissance des OP que des modalités de gestion des OP.

Le nécessaire renforcement de l'organisation du secteur est également au centre des préoccupations des Etats membres. Les idées qui s'expriment montrent des convergences d'analyse puisque sont évoquées en vrac : une plus grande flexibilité pour la reconnaissance des OP, l'assouplissement des règles de commercialisation directe, une augmentation du plafond de la valeur de la production commercialisée pour le calcul de l'aide communautaire, l'encouragement à la constitution d'associations d'OP, l'encouragement d'actions communes et notamment d'accords commerciaux entre OP face à la distribution, afin de pouvoir légitimer l'existence d'enceinte permettant d'organiser une concertation sur les prix.

Bref, nous ne sommes pas les seuls à avoir des problèmes.

Et d'ailleurs, sur les mécanismes eux-mêmes, j'observe que les premiers échanges des groupes de travail ont fait émerger des notions qui ne sont pas toutes éloignées de nos propres préoccupations .

Parmi ces idées qui semblent partagées par d'autres Etats membres, je relève en particulier la simplification des procédures d'extension des accords interprofessionnels, le principe de dispositifs de gestion comme l'aide au stockage, l'aide à la transformation, les caisses de péréquation ou les accords entre OP et enfin la nécessité d'avoir une **meilleure connaissance de la production et de la mise en marché.**

C'est absolument indispensable. Tout le monde le dit et ce n'est pas nouveau. Je sais que cela vous tient à cœur et c'est normal car comment peut-on espérer gérer correctement ce qu'on ne connaît pas ? Evidemment, pour être complet et pleinement opérationnel, cet outil devra être communautaire. Mais à force d'attendre Bruxelles, et même si la perspective d'une réforme de l'OCM commence à prendre corps, on n'avance pas. Je crois maintenant qu'il faut qu'on se jette à l'eau pour expérimenter un tel dispositif grandeur nature et fournir ainsi un référentiel juridique et technique qui sera utile pour la discussion communautaire.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose donc qu'on lance une expérimentation à l'échelle d'un comité de bassin et puisque nous sommes en Val de Loire, pourquoi ne pas choisir ce comité, riche de la diversité de ses vergers, de son maraîchage et de ses productions sous serres ?

Je soumets cela à votre réflexion, qui je le sais sera riche au cours de ces deux jours.